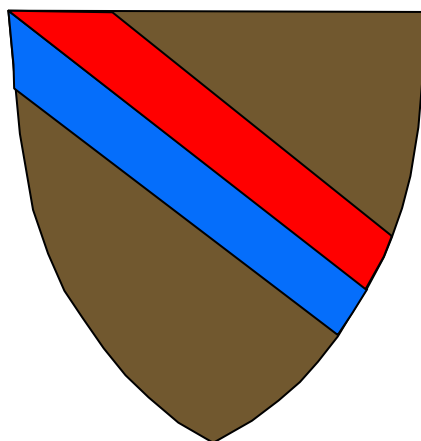


# **MAIRIE de GAILLARD**

***Cours de la République - B.P. 36 - 74240 GAILLARD***

***Téléphone : 04.50.39.76.30 - Fax : 04.50.39.71.80***



***R. A. A.***  
***RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS***

***ANNEE 2009***  
***Avril à Juin***

# **SOMMAIRE**

\*

\* \*

***Délibérations du Conseil municipal***

***Arrêtés municipaux***

***Décisions du Maire***

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| N°     | Date     | OBJET de la DELIBERATION  | N° DE PAGE |
|--------|----------|---|------------|
| 09.154 | 18/05/09 | Convention d'objectifs et de moyens avec certaines associations   | 1          |
| 09.155 | 18/05/09 | Participation fiscalisée au SIAEB, année 2009   | 1          |
| 09.156 | 18/05/09 | Participation communale au SIFOR  | 1          |
| 09.157 | 18/05/09 | Remplacement de Monsieur ANTOINE dans les commissions municipales auxquelles il appartenait   | 1-2        |
| 09.158 | 18/05/09 | Projet social CAF-AU 7- ville, avenant n° 1 à la convention de financement et d'attribution de la prestation de service animation globale et coordination du 3 février 2006   | 2          |
| 09.159 | 18/05/09 | Avenant n° 2 contrat enfance jeunesse pour la prise en charge des 10 places chez Garderisettes  | 2          |
| 09.160 | 18/05/09 | Convention avec le Conseil Général et le Fonds Social Européen pour le chantier d'insertion   | 2          |
| 09.161 | 18/05/09 | Convention entre la Commune et l'Association d'Aide à Domicile pour une action en faveur du maintien a domicile des personnes handicapées par l'âge ou par la maladie   | 3          |
| 09.162 | 18/05/09 | Demande de subvention pour le terrain synthétique à la Fédération Française de Football (FFF) et le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)   | 3          |
| 09.163 | 18/05/09 | Marché négocié pour la restructuration et l'extension de la Mairie, lot n° 15 – Ravalement de façades, approbation du choix de l'entreprise, autorisation de signature du marché  | 3          |
| 09.164 | 18/05/09 | Création d'un terrain de Football en gazon synthétique au lieu et place d'un terrain stabilisé à GAILLARD<br>- Approbation de la proposition de classement des offres<br>- Autorisation de signature du marché avec l'entreprise proposée | 3          |
| 09.165 | 18/05/09 | Convention avec le SIFOR pour la dératization des bords de Foron  | 3          |
| 09.166 | 18/05/09 | Convention relative au fonctionnement de la structure Accueil pour un Lendemain Meilleur (ALM)  | 4          |
| 09.167 | 18/05/09 | Contrat d'assurance des risques statutaires - Mandat au Centre de Gestion pour négociation  | 4          |
| 09.168 | 18/05/09 | Acquisition de murs commerciaux, place Portes de France   | 4          |
| 09.169 | 18/05/09 | Acquisition d'une propriété située au lieu-dit Longemale  | 4          |
| 09.170 | 18/05/09 | Acquisition d'une propriété, rue de Genève – rue Desbiolles   | 4          |
| 09.171 | 29/06/09 | CAFOR, versement d'une subvention exceptionnelle  | 4          |
| 09.172 | 29/06/09 | CROIX DE SAVOIE 74, attribution de la subvention suite au changement de nom   | 5          |
| 09.173 | 29/06/09 | EBAG, modification de la convention conclue avec Annemasse Agglo pour l'activité périscolaire assurée par l'Ecole des Beaux Arts du Genevois (délibération du 1er décembre 2008)  | 5          |
| 09.174 | 29/06/09 | Election d'un délégué auprès du Conseil d'Administration de la SIGEM suite à la démission de M. BOGET   | 5          |
| 09.175 | 29/06/09 | Adhésion aux Petites Villes de France, modification de la délibération n°2009-120   | 5          |
| 09.176 | 29/06/09 | Adhésion A l'ALPRAIL  | 5          |
| 09.177 | 29/06/09 | Versement d'une subvention Au Sou des Ecoles suite à la dissolution de l'association Ski Club de Gaillard   | 6          |

|        |          |   |   |
|--------|----------|---|---|
| 09.178 | 29/06/09 | Convention relative aux poursuites sur produits locaux  | 6 |
| 09.179 | 29/06/09 | Budget annexe de l'Espace Louis Simon, décision modificative n°1  | 6 |
| 09.180 | 29/06/09 | Gratification stagiaires  | 6 |
| 09.181 | 29/06/09 | Rémunération agents payés à l'heure, rémunération agents contractuels Service Animation (accueil de loisirs, séjours)                                       | 6 |
| 09.182 | 29/06/09 | Modification du tableau des effectifs, service « Restauration - Propreté - ATSEM », création poste ATSEM à Temps non Complet (28 heures hebdomadaires)      | 6 |
| 09.183 | 29/06/09 | Modification du tableau des effectifs, service Police Municipale, création Poste Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)                           | 7 |
| 09.184 | 29/06/09 | Rétrocession de délaissés, rue de Vallard, A M. MORELLO   | 7 |
| 09.185 | 29/06/09 | Acquisition d'un local commercial 5 rue de la Libération  | 7 |
| 09.186 | 29/06/09 | Cession à ANNEMASSE AGGLO d'un terrain situé à l'angle de la rue des Saules et de la rue des Rainettes  | 7 |
| 09.187 | 29/06/09 | Approbation de la convention de portage foncier par l'établissement public foncier de la Haute-Savoie d'une propriété située rue de Genève – rue Desbiolles | 7 |
| 09.188 | 29/06/09 | ZAC de Moëllesulaz, approbation de l'avenant n°9 à la convention publique d'aménagement   | 8 |
| 09.189 | 29/06/09 | ZAC de Moëllesulaz, approbation du compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2008  | 8 |

## ARRETES MUNICIPAUX

| N°      | Date     | OBJET de L'ARRETE MUNICIPAL   | N° DE PAGE |
|---------|----------|---|------------|
| 2009R54 | 06/04/09 | autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, ACCA de Gaillard  | 9          |
| 2009R55 | 07/04/09 | Occupation du domaine Public communal, Mme DUPENLOUP Marie-Emilia   | 9          |
| 2009R56 | 08/04/09 | COURSE CYCLISTE "Grand Prix de la Ville de Gaillard" Dimanche 12.04.2009  | 9          |
| 2009R57 | 09/04/09 | Réglementation de la Circulation Voie Bus rue de Genève   | 9          |
| 2009R58 | 09/04/09 | Réglementation de la Circulation et du Stationnement rue du Lieutenant Yvan Genot                                       | 10         |
| 2009R59 | 10/04/09 | ARRETE PERMANENT, réglementation de la Circulation rue de Vernaz  | 10         |
| 2009R60 | 10/04/09 | Réglementation de la Circulation et du Stationnement Cours de la République, Fête des enfants du dimanche 26 avril 2009 | 10         |
| 2009R61 | 10/04/09 | Réglementation de la Circulation rue de la Libération   | 10         |
| 2009R62 | 17/04/09 | Réglementation de la circulation rue Yvan Genot – reconstitution judiciaire   | 10         |
| 2009R63 | 21/04/09 | Réglementation de la Circulation et du Stationnement rue du Môle, Fête du pain du dimanche 17 mai 2009                  | 11         |
| 2009R64 | 24/04/09 | autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire LIONS CLUB D'ANNEMASSE                                       | 11         |
| 2009R65 | 28/04/09 | Occupation du Domaine Public Communal, S.A.R.L. Brasserie du Centre   | 11         |
| 2009R66 | 28/04/09 | Occupation du Domaine Public Communal, Monsieur Michel VERDU  | 11         |
| 2009R67 | 05/05/09 | Occupation du Domaine Public Communal, Madame ZORINE Jeanne   | 11         |
| 2009R68 | 06/05/09 | Réglementation de la circulation carrefour rue du Jura / rue de Vernaz  | 12         |
| 2009R69 | 07/05/09 | Occupation du Domaine Public Communal, entreprise LE FERRAND  | 12         |
| 2009R70 | 12/05/09 | ARRETE PERMANENT Réglementation de la Circulation au carrefour RD 19 et rue du Lieutenant Yvan Genot                    | 12         |
| 2009R71 | 12/05/09 | Réglementation du stationnement Parc du Petit Vallard   | 12         |
| 2009R72 | 19/05/09 | Réglementation de la circulation rue du Martinet  | 12         |
| 2009R73 | 25/05/09 | autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Harmonie municipale de Gaillard                             | 13         |
| 2009U74 | 25/05/09 | Mise à l'enquête publique d'un projet de P.L.U. arrêté  | 13         |
| 2009R75 | *        | Arrêté annulé   | 13         |
| 2009R76 | *        | Arrêté annulé   | 13         |
| 2009R77 | 27/05/09 | Réglementation Sur l'abandon des déchets et l'usage de moyens de couchage   | 13         |
| 2009R78 | 04/06/09 | Réglementation du stationnement rue Paul Valéry   | 13         |
| 2009R79 | 04/06/09 | Réglementation du stationnement Parking Nord de l'Espace Louis Simon et gymnase de l'Espace Louis Simon                 | 14         |
| 2009R80 | 04/06/09 | ARRETE PERMANENT Réglementation du stationnement rue Paul Valéry  | 14         |
| 2009R81 | 04/06/09 | ARRETE PERMANENT Réglementation du stationnement Parking Nord et Sud de L'Espace Louis Simon                            | 14         |

|         |          |   |    |
|---------|----------|---|----|
| 2009R82 | 04/06/09 | ARRETE PERMANENT Réglementation du stationnement Parking situé devant le gymnase de L'Espace Louis Simon                                  | 14 |
| 2009U83 | 08/06/09 | Demande de permis de démolir, Monsieur AKLIL Abderrahmane   | 14 |
| 2009R83 | 08/06/09 | autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, association AU 7  | 14 |
| 2009R84 | 09/06/09 | Réglementation du stationnement rue du Stade  | 15 |
| 2009R85 | 09/06/09 | Réglementation de la circulation et du stationnement rue du Lieutenant Yvan Genot   | 15 |
| 2009R86 | 11/06/09 | ARRETE PERMANENT, réglementation du stationnement rue Paul Valéry   | 15 |
| 2009R87 | 11/06/09 | ARRETE PERMANENT, réglementation du stationnement Parking Nord et Sud de L'Espace Louis Simon   | 15 |
| 2009R88 | 11/06/09 | ARRETE PERMANENT, réglementation du stationnement Parking situé devant le gymnase de L'Espace Louis Simon                                 | 15 |
| 2009R89 | 11/06/09 | Réglementation de la circulation rue René Cassin  | 15 |
| 2009R90 | 12/06/09 | Réglementation du stationnement rue du Stade  | 16 |
| 2009R91 | 15/06/09 | Réglementation circulation et stationnement à l'occasion du défilé et de la Fête Nationale le 13 juillet 2009                             | 16 |
| 2009R92 | 23/06/09 | Réglementation de la circulation rue du Lieutenant Yvan Genot   | 16 |
| 2009R93 | 23/06/09 | Réglementation de la circulation rue de la Libération, rue de l'Industrie, rue du Ltd Yvan Genot, rue de Vernaz                           | 16 |
| 2009R94 | 26/06/09 | Réglementation du stationnement rue du 18 Août  | 16 |
| 2009R95 | 26/06/09 | Réglementation de la circulation rue du Martinet  | 17 |
| 2009R96 | 26/06/09 | Réglementation de la circulation rue du Lieutenant Yvan Genot   | 17 |
| 2009R97 | 29/06/09 | Réglementation de la circulation, rue de Genève   | 17 |
| 2009R98 | 29/06/09 | Mesures en vue de la répression des troubles à la tranquillité et à la salubrité publiques, secteur Porte de France, secteur des Terreaux | 17 |

## DECISIONS DU MAIRE

### Prises par délégation du Conseil Municipal

| N°    | Date     | OBJET de LA DECISION MUNICIPALE   | N° DE PAGE |
|-------|----------|---|------------|
| 09.38 | 02/04/09 | Marché de fournitures et services de télécommunications (MAPA N° 07-072 – LOT 4) : signature d'un avenant n°1 portant changement de dénomination sociale du titulaire du marché     | 18         |
| 09.39 | 08/04/09 | Construction d'un local pour les Jardins d'Insertion : Mission de maîtrise d'œuvre, choix d'un Architecte, Monsieur Patrice SANTORO, domicilié à LYON (69002)                       | 18         |
| 09.40 | 16/04/09 | Signature d'un bail commercial avec la société SARL DVD MONDE   | 18         |
| 09.41 | 16/04/09 | Signature d'un avenant au bail commercial conclu avec Madame BAUDET Denise  | 19         |
| 09.42 | 16/04/09 | Non préemption maison 10 impasse du Crêt, Consorts RIZZO  | 19         |
| 09.43 | 16/04/09 | Non préemption maison 7 bis rue Robert Desbiolles, GUDEFIN Justin   | 19         |
| 09.44 | 16/04/09 | Non préemption parcelles de terre, 8 rue Paul Valéry, Consorts BERARDOZZI   | 19         |
| 09.45 | 16/04/09 | non préemption maison, 7 cours de la république, alpes bâtiments constructions  | 19         |
| 09.46 | 16/04/09 | Mise à disposition de locaux au Comité des Fêtes, convention tripartite   | 20         |
| 09.47 | 23/04/09 | Mise à disposition de locaux au Judo Club de Gaillard   | 20         |
| 09.48 | 21/04/09 | Non préemption maison 1 rue des Rainettes, Consorts MALAGUTI  | 20         |
| 09.49 | 29/04/09 | Mise en place et maintenance d'un réseau hertzien pour interconnecter 4 sites en réseau – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N°09-07), société DOLONIS (69150 DECINES) | 20         |
| 09.50 | 29/04/09 | Travaux dis de signalisation horizontale Choix de l'entreprise)ANNEE : 2009   | 21         |
| 09.51 | 30/04/09 | ACCESSIBILITE VOIRIE dis (Bande d'Eveil de Vigilance)(Choix de l'entreprise) ANNEE : 2009   | 21         |
| 09.52 | 05/05/09 | NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park » rue du Lieutenant Y. Genot Monsieur MOULARD Franck  | 21         |
| 09.53 | 05/05/09 | NON PREEMPTION MAISON 3 impasse des Glières, Consorts GIRASOLI  | 21         |
| 09.54 | 05/05/09 | NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park » rue du Lieutenant Y. Genot Consorts HUDRY François  | 22         |
| 09.55 | 11/05/09 | Mise à disposition d'un local rue du Môle, four à pain  | 22         |
| 09.56 | 12/05/09 | Tarifs séjour Jeunes : Equestre du 13 au 17 Juillet 2009  | 22         |
| 09.57 | 12/05/09 | Tarifs séjour Jeunes : Théâtre et cirque, du 20 au 24 Juillet 2009  | 22         |
| 09.58 | 12/05/09 | Tarifs séjour Jeunes : Lac et montagne du 03 au 28 Août 2009  | 22         |
| 09.59 | 12/05/09 | Tarifs séjour Jeunes : Lac de Montriond du 06 au 10 Juillet 2009  | 22         |
| 09.60 | 12/05/09 | Tarifs séjour enfants : Ardèche, du 05 au 11 Juillet 2009   | 23         |

|       |          |   |    |
|-------|----------|---|----|
| 09.61 | 12/05/09 | Tarifs séjour enfants : Excenevex, du 15 au 17 Juillet 2009   | 23 |
| 09.62 | 12/05/09 | Tarifs séjour enfants : Seyssel, du 20 au 24 Juillet 2009   | 23 |
| 09.63 | 12/05/09 | Tarifs séjour enfants : Au pas des Anes, du 28 au 30 Juillet 2009   | 23 |
| 09.64 | 12/05/09 | Tarifs mini-stage Jeunes : Animalia, du 27 au 31 Juillet 2009   | 23 |
| 09.65 | 12/05/09 | Tarifs mini-stage Jeunes : Top Model, du 06 au 08 Juillet 2009  | 23 |
| 09.66 | 14/05/09 | Régie de recettes centre de la petite enfance   | 24 |
| 09.67 | 19/05/09 | Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE), choix du cabinet | 24 |
| 09.68 | 25/05/09 | NON PREEMPTION MAISON, 18 impasse des Bossonnets, Consorts FREYRE   | 24 |
| 09.69 | 09/06/09 | Aménagement de la rue du 18 Août, travaux de voirie, choix de l'entreprise                                | 24 |
| 09.70 | 09/06/09 | Aménagement de la rue du 18 Août, travaux d'éclairage public, choix de l'entreprise                       | 25 |
| 09.71 | 09/06/09 | CAFOR, prêt de véhicule, Finale Nationale de Futsal à Cannes  | 25 |
| 09.72 | 11/06/09 | NON PREEMPTION APPARTEMENT, 9 rue Emile Millet, Consorts MUSSET   | 25 |
| 09.73 | 11/06/09 | Non préemption maison, 61B rue de Vallard, Consorts MORELLO   | 25 |
| 09.74 | 16/06/09 | Fourniture et mise en place d'une construction modulaire sur le site d'Au 7, choix de l'entreprise        | 26 |
| 09.75 | 26/05/09 | NON PREEMPTION TERRAIN, 53 bis rue de Vernaz, Consorts ROSNOBLET  | 26 |
| 09.76 | 26/05/09 | NON PREEMPTION APPARTEMENT, 13 rue de la Libération, Consorts GAUTIER                                     | 26 |
| 09.77 | 16/06/09 | NON PREEMPTION TERRAIN, 3 chemin des Grands Prés, Consorts BEVILACQUA et MOUTENET                         | 26 |
| 09.78 | 18/06/09 | SERVICE ANIMATION TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2009-2010   | 27 |
| 09.79 | 19/06/09 | Extension d'un système de vidéo protection des espaces publics, choix de l'entreprise                     | 27 |
| 09.80 | 23/06/09 | SERVICE ANIMATION TARIFS, ANNEE SCOLAIRE 2009-2010  | 27 |
| 09.81 | 23/06/09 | NON PREEMPTION MAISON, 4 rue de la Tour, VICH LLOMPART Antonia  | 27 |

## DELIBERATIONS

➤ **2009.154 du 18 mai 2009**

**Convention d'objectifs et de moyens avec certaines associations**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à conclure les conventions avec les associations suivantes :

- |   |                                  |                                |
|---|----------------------------------|--------------------------------|
| - Au 7                                      | - Ecole de musique               | - Sou des Ecoles               |
| - Centre d'Information Culturel et Familial | - Harmonie Municipale            | - Olympique Croix de Savoie 74 |
| - Comité des Fêtes                          | - Judo Ju Jitsu club de Gaillard |                                |
|   | - Ring Olympique de Gaillard     |                                |

...

➤ **2009.155 du 18 mai 2009**

**Participation fiscalisée au SIAEB, année 2009**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**DECIDE** de verser une participation fiscalisée au SIAEAB pour un montant de 77 039,74 € pour l'année 2009,

...

➤ **2009.156 du 18 mai 2009**

**Participation communale au SIFOR**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

**DECIDE** de verser une participation communale au SIFOR d'un montant de 117 786 € pour l'exercice 2009,

...

➤ **2009.157 du 18 mai 2009**

**Remplacement de Monsieur ANTOINE dans les commissions municipales auxquelles il appartenait**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**ENREGISTRE** la nouvelle composition des commissions municipales comme suit :

**Culture – Citoyenneté**

Membres : Mesdames et Messieurs R.MAGNIN – SIMON – DUNAND – RAMUZ – MAGDELAINE – HADJAS – MEROUANI – PIGUET – COPADO – VEYRAT – PIERRE

**Jeunesse**

Membres : Mesdames et Messieurs R.MAGNIN – PASSAQUAY – N.MAGNIN – ANCHISI – MEROUANI – PIGNY – MAITRE – GAVARD RIGAT – PATRIS – PIGUET – PIERRE

**Fête et cérémonies**

Membres : Mesdames et Messieurs R.MAGNIN – MAITRE – BOGET – BOSLAND – SIMON– ANCHISI – GAVARD RIGAT – COPADO – PIGUET – PIERRE

**Sport et développement**

Membres : Mesdames et Messieurs R.MAGNIN – BLOUIN – PIGNY – DUNAND – MAITRE – SIMULA – BOGET – GOY – PIGUET – PIERRE

### **Economie – Emploi – Insertion**

Membres : Mesdames et Messieurs R.MAGNIN – RAMUZ – PASSAQUAY – N.MAGNIN – VUICHARD – MULLER – MAITRE – COPADO – VEYRAT – BILLARD – PIERRE

### **Urbanisme**

Membres : Mesdames et Messieurs R.MAGNIN – FIGUIERE – RAMUZ – DUNAND – MULLER – HADJAS – PIGNY – GOY – BILLARD – PIERRE

### **Travaux**

Membres : Mesdames et Messieurs R.MAGNIN – BOGET – HADJAS – BOSLAND – SIMULA – PAULINO – FIGUIERE – GOY – VEYRAT – PIGUET – PIERRE

### **Communication – Relations Transfrontalières**

Membres : Mesdames et Messieurs R.MAGNIN – MAGDELAINE – SIMON – ANCHISI – HADJAS – VUICHARD – MAITRE – COPADO – BILLARD – PIERRE

### **Développement durable**

Membres : Mesdames et Messieurs R.MAGNIN – N.MAGNIN – PASSAQUAY – DUNAND – MEROUANI – HADJAS – MULLER – ANCHISI – PIGNY – GAVARD RIGAT – VEYRAT – PIGUET – BILLARD – PIERRE

### **Affaires Scolaires**

Membres : Mesdames et Messieurs R.MAGNIN – ANCHISI – SIMON – N.MAGNIN – PIGNY – BOGET – GAVARD RIGAT – VEYRAT – BILLARD – PIERRE

### **Finances**

Membres : Mesdames et Messieurs R.MAGNIN – VUICHARD – ANCHISI – BOSLAND – FIGUIERE – PASSAQUAY – MULLER – GOY – GAVARD-RIGAT – PIGUET – PIERRE

### **Sécurité**

Membres : Mesdames et Messieurs R.MAGNIN – BOSLAND – PAULINO – BOGET – SIMON – VUICHARD – PASSAQUAY – COPADO – PATRIS – PIGUET - PIERRE

...

---

#### ➤ **2009.158 du 18 mai 2009**

**Projet social CAF-AU 7- ville, avenant n° 1 à la convention de financement et d'attribution de la prestation de service animation globale et coordination du 3 février 2006**

**Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 pour permettre à Au 7 de conserver son agrément pour l'année en cours.

...

---

#### ➤ **2009.159 du 18 mai 2009**

**Avenant n° 2 contrat enfance jeunesse pour la prise en charge des 10 places chez Garderisettes**

**Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer un avenant n° 2 au contrat enfance jeunesse pour la prise en charge des 10 places chez Garderisettes et tout document s'y référant.

...

---

#### ➤ **2009.160 du 18 mai 2009**

**Convention avec le Conseil Général et le Fonds Social Européen pour le chantier d'insertion**

**Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de financement avec le Conseil Général pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009.

...

➤ **2009.161 du 18 mai 2009**

**Convention entre la Commune et l'Association d'Aide à Domicile pour une action en faveur du maintien a domicile des personnes handicapées par l'âge ou par la maladie**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**  
A l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention

...

---

➤ **2009.162 du 18 mai 2009**

**Demande de subvention pour le terrain synthétique à la Fédération Française de Football (FFF) et le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**  
A l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Fédération Française de Football (dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur), du Centre National de Développement du Sport CNDS, les subventions envisageables,

...

---

➤ **2009.163 du 18 mai 2009**

**Marché négocié pour la restructuration et l'extension de la Mairie, lot n° 15 – Ravalement de façades, approbation du choix de l'entreprise, autorisation de signature du marché**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**  
A l'unanimité,

**APPROUVE** le choix de l'entreprise retenue par les membres de la Commission d'Appel d'Offres pour le lot spécifique des travaux,  
**AUTORISE** Madame le Maire à souscrire le marché de travaux à intervenir et correspondant au lot désigné ci-après :  
Lot n° 15 – Ravalement de façades, l'entreprise VOIRONS PEINTURE DECO, sise à SAINT CERGUES (74140) – 235, route de la Croix de Terret, pour un montant de 122 199.09 € HT, soit 146 150.11 € TTC.

...

---

➤ **2009.164 du 18 mai 2009**

**Création d'un terrain de Football en gazon synthétique au lieu et place d'un terrain stabilisé à GAILLARD, approbation de la proposition de classement des offres et autorisation de signature du marché avec l'entreprise proposée**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**  
A l'unanimité,

**APPROUVE** la proposition de classement des offres des membres de la Commission technique pour la réalisation des travaux spécifiques relatifs à la création d'un terrain de football en gazon synthétique au lieu et place d'un terrain stabilisé,  
**AUTORISE** Madame le Maire à souscrire le marché de travaux à intervenir avec l'entreprise BERLIOZ sas, sise à CHAMBERY (73020) – 993, rue du Grand Champ – B.P. 17, pour un montant total avec la variante « Fourniture et pose de caniveaux ACODRAIN ou similaire » de : **319.060,40 € HT, soit : 381 596,23 € TTC** (montant de base : 315 261,90 HT, soit : 377.053,23 € TTC + montant de la variante : 3.798, 50 € HT, soit : 4.543,00 € TTC).

...

---

➤ **2009.165 du 18 mai 2009**

**Convention avec le SIFOR pour la dératisation des bords de Foron**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**  
A l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec le SIFOR pour la dératisation des bords de Foron.

...

➤ **2009.166 du 18 mai 2009**

**Convention relative au fonctionnement de la structure Accueil pour un Lendemain Meilleur (ALM)**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention pour l'année 2009.

...

---

➤ **2009.167 du 18 mai 2009**

**Contrat d'assurance des risques statutaires - Mandat au Centre de Gestion pour négociation**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**DONNE MANDAT** au Centre de Gestion 74 afin de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée dans le cadre d'une démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités intéressées, sachant que si, au terme de la consultation, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la faculté de ne pas signer le certificat d'adhésion resterait possible,

...

---

➤ **2009.168 du 18 mai 2009**

**Acquisition de murs commerciaux, place Portes de France**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré**

Par 28 voix pour et 1 abstention (Madame PIERRE),

**VU** l'estimation des domaines du 8 avril 2009,

**DECIDE** d'acquérir les murs commerciaux de la SCI JBN situés sur la parcelle cadastrée section A n°3777,

**DIT** que le prix de l'acquisition est de QUATRE VINGT SIX MILLE EUROS (86 000 euros),

...

---

➤ **2009.169 du 18 mai 2009**

**Acquisition d'une propriété située au lieu-dit Longemale**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**VU** l'estimation de France domaines du 29 janvier 2009,

**DECIDE** d'acquérir le tènement situé sur la parcelle cadastrée section A n°2460,

**DIT** que le prix de l'acquisition est de CENT QUARANTE SIX MILLE EUROS (146 000 euros),

**INVITE** le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération et à saisir l'Etablissement public foncier de la Haute Savoie d'une demande en portage foncier,

...

---

➤ **2009.170 du 18 mai 2009**

**Acquisition d'une propriété, rue de Genève – rue Desbiolles**

**VU** l'estimation de France domaines du 23 janvier 2009,

**AUTORISE** l'acquisition du tènement situé sur les parcelles cadastrées section A n°226, 227 et 1933,

**DIT** que le prix de l'acquisition est de UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1 500 000 euros),

**INVITE** le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération et à saisir l'Etablissement public foncier de la Haute Savoie d'une demande en portage foncier pour une durée de 10 années,

...

---

➤ **2009.171 du 29 juin 2009**

**CAFOR, versement d'une subvention exceptionnelle**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**ACCEPTE** le versement d'une subvention de 1 000 euros à la CAFOR.

...

➤ **2009.172 du 29 juin 2009**

**CROIX DE SAVOIE 74, attribution de la subvention suite au changement de nom**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**AUTORISE**, suite à ce changement de nom, le versement de la subvention attribuée initialement au club Croix de Savoie 74 à ETG Football Club.

...

➤ **2009.173 du 29 juin 2009**

**EBAG, modification de la convention conclue avec Annemasse Agglo pour l'activité périscolaire assurée par l'Ecole des Beaux Arts du Genevois (délibération du 1er décembre 2008)**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer une nouvelle convention annulant et remplaçant la précédente avec l'EBAG pour l'activité périscolaire.

...

➤ **2009.174 du 29 juin 2009**

**Election d'un délégué auprès du Conseil d'Administration de la SIGEM suite à la démission de M. BOGET**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

Mme Nathalie MAGNIN et M. PIGUET se portent candidats.

A l'issue du vote, le résultat est le suivant :

Nombre de bulletins : 29, Suffrages exprimés : 26, Bulletins blancs : 1, Bulletins nuls : 2

N. MAGNIN 18 voix

C. PIGUET 8 voix

Madame Nathalie MAGNIN est élue représentante de la commune au Conseil d'Administration de la SIGEM.

...

➤ **2009.175 du 29 juin 2009**

**Adhésion aux Petites Villes de France, modification de la délibération n°2009-120**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**ACCEPTE** la modification du montant de la cotisation indiqué dans la délibération n°2009.120 du 16 février 2009 qui s'élève à 923,68 € au lieu de 795,92 €.

...

➤ **2009.176 du 29 juin 2009**

**Adhésion A l'ALPRAIL**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'adhérer à l'ALPRAIL (Association Lémanique pour la Promotion du Rail) sachant que le montant de la cotisation s'élève à 300 € pour l'année 2009 (tranche des villes >10 000 habitants).

...

➤ **2009.177 du 29 juin 2009**

**Versement d'une subvention Au Sou des Ecoles suite à la dissolution de l'association Ski Club de Gaillard**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**ACCEPTE** le reversement de la somme de 1 816,47 € au Sou des Ecoles sous forme de subvention. Les crédits nécessaires à cette subvention sont inscrits à l'article 6574 du budget principal de la Commune de Gaillard.

...

---

➤ **2009.178 du 29 juin 2009**

**Convention relative aux poursuites sur produits locaux**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer une convention avec la Trésorerie d'Annemasse concernant les poursuites sur produits locaux.

...

---

➤ **2009.179 du 29 juin 2009**

**Budget annexe de l'Espace Louis Simon, décision modificative n°1**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

Par 24 voix pour et 5 abstentions (Mmes GAVARD-RIGAT et VEYRAT et MM. GOY, COPADO et PATRIS)

**DECIDE** de voter la décision modificative n°1 du Budget annexe de L'espace Louis Simon.

...

---

➤ **2009.180 du 29 juin 2009**

**Gratification stagiaires**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité

**ADOPTE** la proposition exposée

...

---

➤ **2009.181 du 29 juin 2009**

**Rémunération agents payés à l'heure, rémunération agents contractuels Service Animation (accueil de loisirs, séjours)**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**ANNULE** la délibération n°2007.1086 du 2 octobre 2007 précisant les conditions de rémunération des agents payés à l'heure,

**ADOPTE** les propositions

...

---

➤ **2009.182 du 29 juin 2009**

**Modification du tableau des effectifs, service « Restauration - Propreté - ATSEM », création poste ATSEM à Temps non Complet (28 heures hebdomadaires)**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**ADOPTE** les propositions exposées concernant la création du poste au Service ATSEM,

**MODIFIE** le tableau des effectifs, en conséquence.

...

➤ **2009.183 du 29 juin 2009**

**Modification du tableau des effectifs, service Police Municipale, création Poste Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

Par 23 voix pour, 4 voix contre (Mmes GAVARD-RIGAT, VEYRAT et MM. GOY et COPADO) et 2 abstentions (Mme BILLARD et M. PIGUET),

**ADOpte** les propositions exposées concernant la création du poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) sur le cadre d'emploi d'Adjoint Technique (grade : 2<sup>ème</sup> classe),

**MODIFIE** le tableau des effectifs, en conséquence.

...

➤ **2009.184 du 29 juin 2009**

**Rétrocession de délaissés, rue de Vallard, A M. MORELLO**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**DECIDE** de rétrocéder les parcelles de terrain cadastrées section A n° 5313, 5314, 5315, 5316, 5317, 5318, 5319 et 532 à M. MORELLO.

...

➤ **2009.185 du 29 juin 2009**

**Acquisition d'un local commercial 5 rue de la Libération**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**VU** l'estimation des domaines du 19 janvier 2009;

**DECIDE** d'acquérir les murs commerciaux de la SCI des Cossins, représentée par Monsieur PAQUES, sur la parcelle cadastrée section A n°4899;

**DIT** que le prix de l'acquisition est de CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE EUROS (192 000 euros) ;

**INVITE** le Maire à solliciter l'établissement public foncier de la Haute Savoie pour une demande de portage foncier de ce bien ;

...

➤ **2009.186 du 29 juin 2009**

**Cession à ANNEMASSE AGGLO d'un terrain situé à l'angle de la rue des Saules et de la rue des Rainettes**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**VU** l'estimation des domaines du 23 février 2009;

**DECIDE** de céder à Annemasse Agglo un tènement d'une surface de 62m<sup>2</sup>, cadastré section A n° 5268p1, à prendre sur la parcelle cadastrée section A n°5268 ;

**DIT** que la cession est à titre gratuit ;

...

➤ **2009.187 du 29 juin 2009**

**Approbation de la convention de portage foncier par l'établissement public foncier de la Haute-Savoie d'une propriété située rue de Genève – rue Desbiolles**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

**VU** la délibération du conseil municipal du 18 mai 2009;

**VU** l'accord du conseil d'administration de l'EPF 74 sur la demande de portage foncier;

**VU** le projet de convention de portage;

**DECIDE** d'autoriser l'EPF 74 à acquérir les parcelles mentionnées ci dessus;

**DECIDE** d'accepter les modalités d'intervention de l'EPF 74, en particulier les modes de portage de cette opération et les modalités financières;

...  
➤ **2009.188 du 29 juin 2009**  
**ZAC de Moëllesulaz, approbation de l'avenant n°9 à la convention publique d'aménagement**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**  
A l'unanimité,

**VU** la convention d'aménagement du 25 juin 1990 ;  
**VU** les avenants successifs à cette convention ;  
**VU** le projet d'avenant n°9;  
**DECIDE** d'approuver l'avenant n°9 à la convention du 25 juin 1990;

...  

---

**➤ 2009.189 du 29 juin 2009**  
**ZAC de Moëllesulaz, approbation du compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2008**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré**  
A l'unanimité,

**VU** la convention d'aménagement du 25 juin 1990 ;  
**VU** le CRACL au 31 décembre 2008;  
**DECIDE** d'approuver le CRACL présenté par la SEDHS;

...

## ARRETES MUNICIPAUX

### ➤ 2009. R.54 du 6 avril 2009

#### **Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, ACCA de Gaillard**

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire présenté par M. CAVALLI Léone, agissant pour le compte de l'association ACCA de Gaillard qui co-organise le 12 avril 2009 de 10H00 à 18H00 lieu : Cours de la République, une manifestation publique dénommée Grand Prix Cycliste de la Ville de Gaillard,

Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

#### **ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Léone CAVALLI, Président de l'association ACCA de Gaillard 74, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

### ➤ 2009. R.55 du 7 avril 2009

#### **Occupation du domaine Public communal, Mme DUPENLOUP Marie-Emilia**

VU la demande du pétitionnaire en date du 30 mars 2009,

#### **ARRETE**

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public communal d'une surface de 20 m<sup>2</sup> au droit du Bar « La P'tite Pression », 3, Place Porte de France, en vue d'installer une terrasse,

ARTICLE 2 : La présente autorisation n'est valable que pour la période du 15 avril au 15 octobre 2009 inclus,

ARTICLE 3 : Le bénéficiaire devra s'acquitter auprès du receveur municipal des droits de voirie s'élevant à la somme de 2,20 € par m<sup>2</sup> par semaine.

...

### ➤ 2009. R.56 du 8 avril 2009

#### **COURSE CYCLISTE "Grand Prix de la Ville de Gaillard" Dimanche 12.04.2009**

VU l'arrêté préfectoral n° 2009/00028 de la Préfecture d'ANNECY 74 en date du 06 avril 2009 autorisant cette manifestation.

CONSIDERANT qu'il convient en conséquence de réglementer la circulation sur les dites voies pendant le déroulement de cette épreuve.

#### **ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement de tous véhicules sont interdits sur les voies suivantes : Cours de la République, rue de la Paix, rue du Crest de Vaulx, rue du Transval, rue de l'Industrie.

Les riverains seront autorisés à quitter et à rejoindre leur domicile dans le sens de la course le dimanche 12 avril 2009 de 11 heures à 18 heures.

...

### ➤ 2009. R.57 du 9 avril 2009

#### **Réglementation de la Circulation Voie Bus rue de Genève**

CONSIDERANT que des travaux de **Marquage de la voie bus** sont entrepris **rue de Genève** par l'entreprise **COLAS** située Le Pas de l'Echelle – 74100 ETREMBIERES et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

#### **ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation des bus sera interdite sur la voie bus, **du 15 au 24 avril 2009 inclus.**

...

➤ **2009. R.58 du 9 avril 2009**

**Réglementation de la Circulation et du Stationnement rue du Lieutenant Yvan Genot**

CONSIDERANT que des travaux d'**Aménagement d'un giratoire** sont entrepris **rue du Lieutenant Yvan Genot** par l'entreprise **EIFPAGE TRAVAUX PUBLICS** située 44, Impasse des Troènes Amancy – 74800 LA ROCHE SUR FORON et qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie et la circulation sera alternée rue du Lieutenant Yvan Genot dans la partie comprise entre le n° 19, le n° 33 et la douane de Fossard, **du 20 avril au 03 juillet 2009 inclus**.

...

➤ **2009. R.59 du 10 avril 2009**

**ARRETE PERMANENT, réglementation de la Circulation rue de Vernaz**

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la circulation rue de Vernaz afin d'améliorer la sécurité des riverains et des usagers.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Il est instauré une zone 30 Km/h rue de Vernaz entre le n° 3 et le n° 7.

...

➤ **2009. R.60 du 10 avril 2009**

**Réglementation de la Circulation et du Stationnement Cours de la République, Fête des enfants du dimanche 26 avril 09**

CONSIDERANT la manifestation « Fête des enfants » organisée le dimanche 26 avril 2009 sur le Domaine Public, Cours de la République, et qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdits cours de la République entre la rue du Paradis et le rond-point du Château **le 26 avril 2009 de 8h à 20h**.

...

➤ **2009. R.61 du 10 avril 2009**

**Réglementation de la Circulation rue de la Libération**

CONSIDERANT que des travaux d'**Elagage** sont entrepris **rue de la Libération** par l'entreprise **GUIGONNAT ELAGAGE** située 12, route de l'Eglise – 74100 JUVIGNY et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de la Libération dans la partie comprise entre la rue de Moëllesulaz et le parking de la Pagerie, les piétons seront invités à emprunter le trottoir opposé aux travaux, **du 14 au 17 avril 2009 inclus**.

...

➤ **2009. R.62 du 17 avril 2009**

**Réglementation de la circulation rue Yvan Genot – reconstitution judiciaire**

CONSIDERANT la demande de Mme ROBINE, juge d'instruction, auprès du Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains, organisant une reconstitution judiciaire le 27 avril 2009,

**ARRETE**

ARTICLE 1 La circulation sera interdite rue du lieutenant Yvan Genot, entre le carrefour de la douane de Fossard et le rond-point de la rue de Souville **le lundi 27 avril 2009, de 19 heures à 24 heures**. Une déviation sera mise en place rue de Bas-Vernaz.

...

➤ **2009. R.63 du 21 avril 2009**

**Réglementation de la Circulation et du Stationnement rue du Môle, Fête du pain du dimanche 17 mai 2009**

CONSIDERANT la manifestation « Fête du pain » organisée le dimanche 17 mai 2009 sur le Domaine Public, rue du Môle et qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La rue du Môle sera en sens unique du vendredi **15 mai 2009 à 8h** jusqu'au dimanche **17 mai 2009 à 7h30 du n°10 au n°2**.

Elle sera fermée le dimanche **17 mai 2009 de 7h30 à 19h30**. Elle sera en sens unique du dimanche **17 mai 2009 à 19h30** jusqu'au lundi **18 mai 2009 à 12h du n°10 au n°2**.

Le stationnement sera interdit rue du Môle du vendredi 15 mai 2009 à 8h jusqu'au lundi 18 mai 2009 à 12h

...

➤ **2009. R.64 du 24 avril 2009**

**Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire LIONS CLUB D'ANNEMASSE**

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par M. Thierry ANDRIER, agissant pour le compte de l'association LIONS CLUB D'ANNEMASSE qui organise le 28 avril 2009 de 19H00 à 23H00 lieu : Espace Louis SIMON 10, rue du Châtelet GAILLARD une manifestation publique dénommée « conférence : A chacun son Everest »,  
Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours sur Gaillard,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : M Thierry ANDRIER, Président du LIONS CLUB D'ANNEMASSE, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2009. R.65 du 28 avril 2009**

**Occupation du Domaine Public Communal, S.A.R.L. Brasserie du Centre**

VU la demande du pétitionnaire en date du 23 Avril 2009,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public communal d'une surface de 20 m<sup>2</sup> au droit du Bar des Douanes, Porte de France, en vue d'installer une terrasse.

**ARTICLE 2** : La présente autorisation n'est valable que pour la période du 1<sup>er</sup> Mai au 30 Septembre 2009 inclus.

**ARTICLE 3** : Le bénéficiaire devra s'acquitter auprès du receveur municipal des droits de voirie s'élevant à la somme de 2,20 € par m<sup>2</sup> par semaine.

...

➤ **2009. R.66 du 28 avril 2009**

**Occupation du Domaine Public Communal, Monsieur Michel VERDU**

VU la demande du pétitionnaire en date du 21 Avril 2009,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public communal d'une surface de 43 m<sup>2</sup> sur le parking au droit du restaurant «La Pagerie» à GAILLARD (74240) – 12, rue de la Libération en vue d'installer une terrasse de 7 H 00 à 22 H 00.

**ARTICLE 2** : La présente autorisation n'est valable que pour la période du 1<sup>er</sup> Mai au 30 Septembre 2009 inclus.

**ARTICLE 3** : Le bénéficiaire devra remettre les lieux en état après utilisation.

...

➤ **2009. R.67 du 5 mai 2009**

**Occupation du Domaine Public Communal, Madame ZORINE Jeanne**

VU la demande du pétitionnaire en date du 24 Avril 2009,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public communal d'une surface de 9 m<sup>2</sup> au droit du commerce « Chez Tante Jeanne », 1, Place Porte de France, en vue d'installer une terrasse.

**ARTICLE 2** : La présente autorisation n'est valable que pour la période du 05 Mai au 15 Septembre 2009 inclus.

**ARTICLE 3** : Le bénéficiaire devra s'acquitter auprès du receveur municipal des droits de voirie s'élevant à la somme de 2,20 € par m<sup>2</sup> par semaine.

...

➤ **2009. R.68 du 6 mai 2009**

**Réglementation de la circulation carrefour rue du Jura / rue de Vernaz**

CONSIDERANT que des travaux pour le remplacement d'une chambre FRANCE TELECOM sont entrepris carrefour rue du Jura/rue de Vernaz par l'entreprise FORCLUM INFRA Sud Est située 73, chemin des prés Bouvaux à SEYNOD (74600) et qu'il convient de réglementer la circulation sur ce carrefour.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation sera alternée dans le carrefour rue du Jura/rue de Vernaz **le Jeudi 07 Mai 2009 de 7 H 00 à 19 H 00.**

...

➤ **2009. R.69 du 7 mai 2009**

**Occupation du Domaine Public Communal, entreprise LE FERRAND**

VU la demande de l'entreprise LE FERRAND sise 8, Rue Antoine Berthod – 74960 MEYTHET.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public rue de la Libération et impasse des Bossonnets au droit du bâtiment de « l'Association d'aide à domicile » sis 47, rue de la Libération pour installer un échafaudage.

**ARTICLE 3** : La présente autorisation n'est valable que pour la période du 11 mai 2009 au 10 juillet 2009 inclus, elle sera périmée de plein droit s'il n'en est pas fait usage avant l'expiration de ce délai.

...

➤ **2009. R.70 du 12 mai 2009**

**ARRETE PERMANENT Réglementation de la Circulation au carrefour RD 19 et rue du Lieutenant Yvan Genot**

CONSIDERANT l'Aménagement d'un giratoire au carrefour formé par la R.D. N° 19 et la rue du Lieutenant Yvan Genot,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Les usagers circulant sur la R.D. N° 19 et la rue du Lieutenant Yvan Genot doivent emprunter le sens giratoire au carrefour formé par ces voies, en laissant la priorité aux véhicules déjà engagés dans l'anneau,

...

➤ **2009. R.71 du 12 mai 2009**

**Réglementation du stationnement Parc du Petit Vallard**

CONSIDERANT qu'il convient de faire cesser les troubles à l'ordre public et assurer la salubrité du parc du Petit Vallard

**ARRETE**

**Article 1** : L'article 2 de l'arrêté municipal n° 2007R75 du 24 mai 2007 est abrogé temporairement pour la seule disposition incluant le parc du Petit Vallard dans le périmètre réglementé par la zone bleue.

**Article 2** : A compter du 13 juin 2009, pour une durée de un mois, le stationnement est strictement interdit dans le parc du Petit Vallard.

...

➤ **2009. R.72 du 19 mai 2009**

**Réglementation de la circulation rue du Martinet**

CONSIDERANT l'inauguration de la place de la Légion d'Honneur sur le parvis de l'Espace Louis Simon le samedi 23 mai 2009,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** La circulation sera interdite rue du Châtelet entre la rue Desbiolles et la rue de la Libération **le samedi 23 mai 2009 de 10h à 12h.** Une déviation sera mise en place rue de la Libération et rue Desbiolles.

...

➤ **2009. R.73 du 25 mai 2009**

**autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, Harmonie municipale de Gaillard**

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par M. Christophe CALLAY, agissant pour le compte de l'association Harmonie municipale de Gaillard et qui organise le 30 mai 2009 de 20H00 à 24H00 et le 31 mai 2009 de 0H00 à 01H00 lieu : Espace Louis SIMON 10, rue du Châtelet GAILLARD une manifestation publique dénommée « Concert de Printemps »,

Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours sur Gaillard,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : M Christophe CALLAY, Président de L'Harmonie municipale de Gaillard, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2009. U.74 du 25 mai 2009**

**Mise à l'enquête publique d'un projet de P.L.U. arrêté**

VU la délibération du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> mars 1985 ayant approuvé le plan d'occupation des sols,

VU la délibération du conseil municipal en date du 10 juin 2002 ayant prescrit la révision du P.O.S.,

VU le délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2008 ayant arrêté le projet de P.L.U.,

VU l'ordonnance en date du 05 mai 2009 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE désignant Monsieur Claude FLORET, demeurant 2 rue des Savoyances à ANTHY SUR LEMAN, en qualité de commissaire-enquêteur et Mademoiselle Jessica MAGNIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de P.L.U. arrêté de la commune de Gaillard pour une durée d'un mois du 15 juin au 17 juillet 2009 inclus.

**Article 2** : Monsieur Claude FLORET domicilié 2 rue des Savoyances à ANTHY SUR LEMAN (74200) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif.

Mademoiselle Jessica MAGNIN, demeurant chez Monsieur BENOIT, Montpelly à Versonnex (74150) est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Article 4** : Le commissaire-enquêteur recevra à la Mairie, 47 rue des Vignes :

✓ Le vendredi 19 juin 2009 de 8 heures à 12 heures

✓ Le jeudi 9 juillet 2009 de 8 heures à 12 heures

✓ Le samedi 27 juin 2009 de 8 heures à 12 heures

✓ Le jeudi 17 juillet 2009 de 13 heures 30 à 17 heures

...

➤ **2009. R.77 du 27 mai 2009**

**Réglementation sur l'abandon des déchets et l'usage de moyens de couchage**

Considérant qu'il convient de réglementer l'abandon des déchets de toutes natures sur le domaine public de la Commune de GAILLARD,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Il est interdit de déposer, d'abandonner ou de jeter, sur la voie publique notamment autour des véhicules en stationnement, des excréments, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit.

**ARTICLE 2** : L'usage de matelas, de coussins, de duvets, de couvertures, de tentes ou de tout autre moyen de couchage est interdit dans ou sur les espaces verts, les terrains de jeux ainsi qu'en tout lieu du domaine public.

**ARTICLE 3** : L'entretien ou la réparation des véhicules est interdit sur le domaine public de la commune.

...

➤ **2009. R.78 du 4 juin 2009**

**Réglementation du Stationnement rue Paul Valéry**

CONSIDERANT que des travaux de **Marquage au sol** doivent être réalisés **rue Paul Valéry** et qu'il convient de réglementer le stationnement sur cette voie.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le stationnement de tous véhicules est interdit rue Paul Valéry, **du 15 au 30 juin 2009 inclus**

...

➤ **2009. R.79 du 4 juin 2009**

**Réglementation du stationnement Parking Nord de l'Espace Louis Simon et gymnase de l'Espace Louis Simon**

CONSIDERANT que des travaux de **marquage au sol** doivent être réalisés,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous véhicules est interdit sur le parking Nord de l'Espace Louis Simon et devant le gymnase de l'Espace Louis Simon, **du 15 au 30 juin 2009 inclus**.

...

➤ **2009. R.80 du 4 juin 2009**

**ARRETE PERMANENT Réglementation du stationnement rue Paul Valéry**

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la durée du stationnement des véhicules rue Paul Valéry,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La durée du stationnement des véhicules rue Paul Valéry est limitée à 4 heures consécutives.

...

➤ **2009. R.81 du 4 juin 2009**

**ARRETE PERMANENT Réglementation du stationnement Parking Nord et Sud de L'Espace Louis Simon**

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la durée du stationnement des véhicules sur les parkings Nord et Sud de l'Espace Louis Simon,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La durée du stationnement des véhicules sur les parkings Nord et Sud de l'Espace Louis Simon est limitée à 4 heures consécutives.

...

➤ **2009. R.82 du 4 juin 2009**

**ARRETE PERMANENT Réglementation du stationnement Parking situé devant le gymnase de L'Espace Louis Simon**

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la durée du stationnement des véhicules sur le parking situé devant le gymnase de l'Espace Louis Simon,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La durée du stationnement des véhicules sur le parking situé devant le gymnase de l'Espace Louis Simon est limitée à 1 heure 30 minutes.

...

➤ **2009. U.83 du 8 juin 2009**

**Demande de permis de démolir, Monsieur AKLIL Abderrahmane**

VU la demande d'autorisation de démolir formulée par Monsieur AKLIL Abderrahmane en vue de démolir un garage sur un terrain sis 13 rue Emile Millet,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : **Monsieur AKLIL Abderrahmane** est **AUTORISE** à procéder à la démolition

...

➤ **2009. R.83 du 8 juin 2009**

**Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, association AU 7**

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par M. Jean-Claude BERTHOD agissant pour le compte de l'association AU 7 de Gaillard et qui organise le 27 et 28 juin 2009 de 8H00 à 22H00 au complexe sportif Louis SIMON et Stade Salvatore MAZZEO 10, rue du Châtelet GAILLARD une manifestation publique dénommée « Tournoi multi sport inter génération »,

Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours sur Gaillard,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : M Jean-Claude BERTHOD, Président de l'AU 7 de Gaillard, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire,

...

➤ **2009. R.84 du 9 juin 2009**

**Réglementation du stationnement rue du Stade**

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer le stationnement des véhicules rue du stade pendant la durée des travaux de transformation du stade de football en gazon synthétique, afin de laisser le libre passage des camions et véhicules de chantier,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur les deux côtés de la rue du Stade depuis son intersection avec la rue des Vignes jusqu'à son extrémité, y compris l'aire de retournement, à **partir du 15 juin 2009 jusqu'au 15 septembre 2009** correspondant au calendrier prévisionnel des travaux.

...

➤ **2009. R.85 du 9 juin 2009**

**Réglementation de la circulation et du stationnement rue du Lieutenant Yvan Genot**

CONSIDERANT que des travaux de **Branchement EDF** sont entrepris **rue du Lieutenant Yvan Genot** par l'entreprise **S.A.T.P.** située Z.A. de la Bachère – 74240 GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie et la circulation sera alternée rue du Lieutenant Yvan Genot dans la partie comprise entre l'Impasse du Crêt et le n° 21, **du 22 juin au 03 juillet 2009 inclus**

...

➤ **2009. R.86 du 11 juin 2009**

**ARRETE PERMANENT, réglementation du stationnement rue Paul Valéry**

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la durée du stationnement des véhicules rue Paul Valéry,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La durée du stationnement des véhicules rue Paul Valéry est limitée à 4 heures consécutives.

...

➤ **2009. R.87 du 11 juin 2009**

**ARRETE PERMANENT, réglementation du stationnement Parking Nord et Sud de L'Espace Louis Simon**

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la durée du stationnement des véhicules sur les parkings Nord et Sud de l'Espace Louis Simon,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La durée du stationnement des véhicules sur les parkings Nord et Sud de l'Espace Louis Simon est limitée à 4 heures consécutives.

...

➤ **2009. R.88 du 11 juin 2009**

**ARRETE PERMANENT, réglementation du stationnement Parking situé devant le gymnase de L'Espace Louis Simon**

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la durée du stationnement des véhicules sur le parking situé devant le gymnase de l'Espace Louis Simon,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La durée du stationnement des véhicules sur le parking situé devant le gymnase de l'Espace Louis Simon est limitée à 1 heure 30 minutes.

...

➤ **2009. R.89 du 11 juin 2009**

**Réglementation de la circulation rue René Cassin**

CONSIDERANT que des travaux de **Branchement E.U. et E.P.** sont entrepris **rue René Cassin** par l'entreprise **S.A.T.P.** située Z.A. de la Bachère – 74240 GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue René Cassin dans la partie comprise entre le n° 20 et le n° 22, **du 22 juin au 03 juillet 2009 inclus.**

...

➤ **2009. R.90 du 12 juin 2009**

**Réglementation du stationnement rue du Stade**

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer le stationnement des véhicules rue du stade pendant la durée des travaux de transformation du stade de football en gazon synthétique, afin de laisser le libre passage des camions et véhicules de chantier,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur la partie droite de la rue du Stade depuis son intersection avec la rue des Vignes jusqu'à son extrémité, y compris l'aire de retournement, **à partir du 15 juin 2009 jusqu'au 15 septembre 2009** correspondant au calendrier prévisionnel des travaux.

...

➤ **2009. R.91 du 15 juin 2009**

**Réglementation circulation et stationnement à l'occasion du défilé et de la Fête Nationale le 13 juillet 2009**

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation Cours de la République, rue de la Libération et sur le tronçon de route entre l'Espace Louis Simon et le stade et rue du Stade,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le Cours de la République, la rue de la Paix et la rue de la Libération seront fermés à la circulation de 19 heures 30 à 20 heures 45, le lundi 13 juillet 2009. Une déviation sera prévue par la rue du Château et la rue des Peupliers.

ARTICLE 2 : Le tronçon de route, partant de la rue du Châtelet entre l'Espace Louis Simon et l'immeuble L'Aquilon, 8, rue du Châtelet, sera interdit à la circulation, sauf riverains, durant la Fête Nationale, le lundi 13 juillet 2009 de 18 heures à 02 heures du matin, le stationnement y sera également interdit. Le stationnement sera interdit ainsi que la circulation, rue du Stade

...

➤ **2009. R.92 du 23 juin 2009**

**Réglementation de la circulation rue du Lieutenant Yvan Genot**

CONSIDERANT que des travaux d'**application d'enrobés sur le giratoire RD 19 / rue du Lieutenant Yvan Genot** sont entrepris **rue du Lieutenant Yvan Genot** par l'entreprise **EIFFAGE Travaux Publics** située 44, impasse des Troènes – Amancy 74800 LA ROCHE SUR FORON et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation de tous véhicules sera interdite dans le giratoire RD 19/rue du Lieutenant Yvan Genot, **les 3, 6, 7 et 8 juillet 2009 de 7H00 à 19H00**. Une déviation sera installée par la rue de Vernaz et par l'allée de la Bédière.

...

➤ **2009. R.93 du 23 juin 2009**

**Réglementation de la circulation rue de la Libération, rue de l'Industrie, rue du Ltd Yvan Genot, rue de Vernaz**

CONSIDERANT que des travaux de **réfection de tranchées** sont entrepris **rue de la Libération, rue de l'Industrie, rue du Lieutenant Yvan Genot et rue de Vernaz** par l'entreprise **COLAS RHONE ALPES** située Le Pas de l'Echelle – 74100 ETREMBIERES et qu'il convient de réglementer la circulation sur ces voies.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée au droit des chantiers de réfection de tranchées : rue de la Libération, rue de l'Industrie, rue du Lieutenant Yvan Genot et rue de Vernaz, **les 25 et 26 juin 2009 de 7H00 à 19H00**.

...

➤ **2009. R.94 du 26 juin 2009**

**Réglementation du stationnement rue du 18 Août**

CONSIDERANT que des travaux d'**aménagement de la rue du 18 Août** sont entrepris par l'entreprise **S.A.T.P.** située Z.A. de la Bachère – 74240 GAILLARD et qu'il convient de réglementer le stationnement sur cette voie.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit des deux côtés de la rue du 18 Août dans la partie comprise entre la rue de la Libération et la rue de l'Espérance, **du 20 juillet au 28 août 2009 inclus**. Les véhicules en infraction seront déplacés ou mis en fourrière.

...

➤ **2009. R.95 du 26 juin 2009**

**Réglementation de la circulation rue du Martinet**

CONSIDERANT que des travaux de **réfection du branchement A.E.P. du groupe scolaire du Salève** sont entrepris par l'entreprise **RAMPA T.P.** située 156, allée des Charbonniers – 74160 FEIGERES et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée (par alternat manuel) rue du Martinet dans la partie comprise entre la rue de Vernaz et la rue du Bosquet, **du 20 au 31 juillet 2009 inclus.**

...

➤ **2009. R.96 du 26 juin 2009**

**Réglementation de la circulation rue du Lieutenant Yvan Genot**

CONSIDERANT que des travaux de **réfection du branchement A.E.P. de l'immeuble « Le Gué de Vernaz »** sont entrepris par l'entreprise **RAMPA T.P.** située 156, allée des Charbonniers – 74160 FEIGERES et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée par feux tricolores rue du Lieutenant Yvan Genot dans la partie comprise entre la rue de Souville et l'allée de la Bédière, **du 27 juillet au 07 août 2009 inclus.**

...

➤ **2009. R.97 du 29 juin 2009**

**Réglementation de la circulation, rue de Genève**

CONSIDERANT que des travaux de Branchement E.U. sur l'immeuble « Le Sarde » sont entrepris par l'entreprise BARBAZ S.A.S. située rue des Deux Montagnes au Québec – 74100 VILLE-LA-GRAND et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : La voie de bus sera neutralisée rue de Genève dans la partie comprise entre la rue de Vallard et la douane de Moëllesulaz, du 06 au 10 juillet 2009 inclus.

...

➤ **2009. R.98 du 29 juin 2009**

**Mesures en vue de la répression des troubles à la tranquillité et à la salubrité publiques, secteur Porte de France, secteur des Terreaux**

**CONSIDERANT** qu'il est régulièrement porté atteinte à la tranquillité et à la salubrité publiques du fait de rassemblement de personnes qui provoquent des nuisances sonores et se montrent agressives vis-à-vis des passants et du voisinage sur les secteurs de Porte de France et des Terreaux,

**CONSIDERANT** que ces comportements sont fréquemment causés par la consommation d'alcool dans ces mêmes lieux publics,

**CONSIDERANT** les nombreuses plaintes du voisinage,

**CONSIDERANT** qu'il n'est pas concevable de laisser se perpétuer sur le domaine public de tels faits susceptibles de porter atteinte à l'ordre public.

**ARRETE**

**ARTICLE 1:** Le rassemblement de personnes sur les espaces publics délimités entre l'impasse du Foron, le Foron, la rue de Genève et la rue de Vallard, à l'exception de celles installées aux terrasses de cafés et restaurants et de celles en attente à l'arrêt des bus urbains "Moëllesulaz" est interdit de 18 heures à 5 heures,

**ARTICLE 2:** Le rassemblement de personnes sur les espaces publics délimités sur la portion de la rue du Lieutenant Genot située entre l'impasse du Crêt et l'allée de la Bédière, ainsi que sur le parking public situé le long de cette même portion de rue, à l'exception de celles en attente à l'arrêt des bus urbains et de celles utilisant l'établissement de petite restauration sis sur le parking dit du 21 rue du Lieutenant Genot, **est interdit de 18 heures à 5 heures,**

L'usage d'appareils sonores, la consommation de boissons alcoolisées, à l'exception des consommations prises aux terrasses de cafés et restaurants, ainsi que toute attitude nuisant à la salubrité publique, sont interdits sur les espaces publics délimités aux articles 1 et 2,

**ARTICLE 3:** Ces interdictions prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 jusqu'au 30 septembre 2009.

...

## DECISIONS du MAIRE

### ➤ 09.38 du 2 avril 2009

**Marché de fournitures et services de télécommunications (MAPA N° 07-072 – LOT 4) : signature d'un avenant n°1 portant changement de dénomination sociale du titulaire du marché**

**VU** l'extrait du registre du commerce et des sociétés du 2 avril 2009 attestant du changement de la dénomination sociale du titulaire du marché comme suit : VEODIS au lieu de BALAIN S.A.,

**CONSIDERANT** en conséquence la nécessité de signer un avenant de transfert de dénomination sociale avec la société VEODIS, afin de permettre la continuité de la prestation,

**CONSIDERANT** que les autres clauses du marché demeurent inchangées,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1 – PREND ACTE** du changement de dénomination sociale du titulaire du marché, comme suit :

- Société VEODIS, dont le siège social est situé 4, rue Fernand Pelloutier, B.P. 295, 38434 ECHIROLLES Cedex, en lieu et place de la société BALAIN S.A.,

**ARTICLE 2 – DE SIGNER** avec la société VEODIS un avenant n° 1 au marché initial intégrant cette modification.

...

### ➤ 09.39 du 8 avril 2009

**Construction d'un local pour les Jardins d'Insertion : Mission de maîtrise d'œuvre, choix d'un Architecte, Monsieur Patrice SANTORO, domicilié à LYON (69002)**

**CONSIDERANT** que les travaux de construction d'un local pour les Jardins d'Insertion s'avèrent nécessaires, une consultation a été lancée en vue du choix d'une équipe susceptible de réaliser la mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération, par des courriers envoyés directement aux cabinets d'architectes correspondants recensés en Mairie,

**VU** l'offre proposée par un cabinet d'architectes, sur trois consultés à cet effet, cette dernière est retenue car cette équipe possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien cette prestation,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de confier à équipe de maîtrise d'œuvre, dont l'Architecte mandataire est Monsieur Patrice SANTORO, domicilié à LYON (69002) – 17, rue Auguste Comte, la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un local pour les Jardins d'Insertion,

**ARTICLE 3** : Le montant a été défini dans le budget. Le forfait provisoire de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération, s'élève à la somme de 11 287.62 € HT, soit 13 499.99 € TTC, avec un pourcentage de 9 %. Ce montant sera prélevé sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2009.

...

### ➤ 09.40 du 16 avril 2009

**Signature d'un bail commercial avec la société SARL DVD MONDE**

**CONSIDERANT** la nécessité de signer un bail de location réglementant la jouissance du local mis à disposition de la société SARL DVD MONDE, dont le siège social est situé 15 allée des Gentianes à Gaillard,

**CONSIDERANT** que le local mis à disposition est exclusivement destiné à l'exploitation l'activité de «location de DVD»,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1 – MET A DISPOSITION** de la société SARL DVD MONDE, le local à usage de « location de DVD » situé 10, rue de Vernaz à Gaillard.

**ARTICLE 3 – DIT** que le loyer dû par le locataire sera d'un montant mensuel de 100 EUROS hors charges payable et révisable selon les conditions du bail.

...

➤ **09.41 du 16 avril 2009**

**Signature d'un avenant au bail commercial conclu avec Madame BAUDET Denise**

VU la décision n°08.61 du 22 mai 2008 portant signature d'un bail commercial (location d'un local à usage de laverie automatique) avec Madame BAUDET Denise à effet du 1<sup>er</sup> juin 2008,

**CONSIDERANT** la nécessité de signer avec ce locataire un avenant au bail commercial constatant la réduction de la superficie initiale du local loué d'1 m<sup>2</sup> environ,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1** – DE SIGNER un avenant un bail commercial susvisé avec Madame BAUDET Denise constatant la réduction de la superficie initiale du local loué d'1 m<sup>2</sup> environ, comme suit :

Ancienne superficie du local : 28 m<sup>2</sup> environ

Nouvelle superficie du local : 27 m<sup>2</sup> environ

...

➤ **09.42 du 16 avril 2009**

**Non préemption maison 10 impasse du Crêt, Consorts RIZZO**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 21/03/2009 présentée par l'étude de Maître Christian VERDONNET située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts RIZZO mentionnant le prix de vente de 327 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison sise 10 impasse du Crêt à GAILLARD pour un prix total de TROIS CENT VINGT-SEPT MILLE EUROS (327 000 €)

...

➤ **09.43 du 16 avril 2009**

**Non préemption maison 7 bis rue Robert Desbiolles, GUDEFIN Justin**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 28/03/2009 présentée par l'étude de Maître Eric MOYNE-PICARD située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte de Monsieur GUDEFIN Justin mentionnant le prix de vente de 295 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située 7 bis rue Robert Desbiolles à GAILLARD pour un prix total de DEUX CENT QUATRE-VINGT QUINZE MILLE EUROS (295 000 €)

...

➤ **09.44 du 16 avril 2009**

**Non préemption parcelles de terre, 8 rue Paul Valéry, Consorts BERARDOZZI**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 07/04/2009 présentée par l'étude de Maître Katia GAUTHIER située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts BERARDOZZI mentionnant le prix de vente de 226 500 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Parcelles de terre d'une superficie de 1025 m<sup>2</sup> sis 8 rue Paul Valéry à GAILLARD pour un prix total de DEUX CENT VINGT SIX MILLE CINQ CENTS EUROS (226 500 €)

...

➤ **09.45 du 16 avril 2009**

**non préemption maison, 7 cours de la république, alpes bâtiments constructions**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 07/04/2009 présentée par l'étude de Maître François-Xavier ROCHETTE située à Annemasse - Hte-Savoie - pour le compte de ALPES BATIMENTS CONSTRUCTIONS mentionnant le prix de vente de 605 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 7 cours de la République à GAILLARD pour un prix total de SIX CENT CINQ MILLE EUROS (605 000 €)

...

➤ **09.46 du 16 avril 2009**

**Mise à disposition de locaux au Comité des Fêtes, convention tripartite**

VU la demande du Comité des Fêtes de disposer d'un local,  
Le Maire décide,

**ARTICLE 1:** De louer à la Société d'Education Populaire un local de 48 m<sup>2</sup> situé au 55 rue de la Libération à Gaillard,

**ARTICLE 2:** De mettre à disposition du Comité des Fêtes de Gaillard ce même local,

...

---

➤ **09.47 du 23 avril 2009**

**Mise à disposition de locaux au Judo Club de Gaillard**

VU la demande du Judo Club de Gaillard de disposer d'un local,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1:** De mettre à disposition du Judo Club de Gaillard un local de 48 m<sup>2</sup> situé au 2 bis rue de la Ville à Gaillard et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009

...

---

➤ **09.48 du 21 avril 2009**

**Non préemption maison 1 rue des Rainettes, Consorts MALAGUTI**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 11/04/2009 présentée par l'étude de Maître François-Xavier ROCHETTE située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts MALAGUTI mentionnant le prix de vente de 470 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 1 rue des Rainettes à GAILLARD pour un prix total de QUATRE CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (470 000 €)

...

---

➤ **09.49 du 29 avril 2009**

**Mise en place et maintenance d'un réseau hertzien pour interconnecter 4 sites en réseau – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N°09-07), société DOLONIS (69150 DECINES)**

**CONSIDERANT** la volonté de faire appel à un prestataire spécialisé pour réaliser la mise en place et la maintenance d'un réseau hertzien pour interconnecter 4 sites communaux en réseau,

**CONSIDERANT** qu'après consultation avec procédure adaptée et publicité au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, la société DOLONIS située 42, rue Vaucanson, Z.I. La Soie, 69150 DECINES a présenté l'offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la Commune au regard des critères de la consultation,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1 – D'ACCEPTER** l'offre faite par la société DOLONIS pour réaliser la mise en place et la maintenance d'un réseau hertzien pour interconnecter 4 sites en réseau, aux prix suivants :

- Fournitures du matériel : 11 007,00 €HT

- Installation : 2 862,00 €HT

- Maintenance : 74,00 €HT par mois (durée de maintenance : 2 ans)

-Frais de déplacement (et réinstallation éventuelle) d'une antenne du site Mairie annexe vers la nouvelle mairie : 564,00 €HT

...

➤ **09.50 du 29 avril 2009**

**Travaux dis de signalisation horizontale (Choix de l'entreprise) ANNEE : 2009**

**CONSIDERANT** que des travaux de signalisation s'avèrent nécessaires, une consultation a été lancée en vue du choix d'une société susceptible de réaliser ces travaux.

**VU** les huit offres proposées par les sociétés spécialisées, la Société PROXIMARK à ANNECY-LE VIEUX (74940) – 18, chemin des Carrières, a été retenue étant donné qu'elle a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Maire décide,

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : De confier à la Société PROXIMARK à ANNECY-LE-VIEUX (74940) – 18, chemin des Carrières, les travaux de signalisation horizontale (Campagne 2008).

**ARTICLE 3** : La dépense pour l'année 2009 s'élève à la somme de 29.704,77 € HT, soit : 35.526,90 € TTC ; elle sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2009, à l'article n° 61523.822.641.13.6402,

...

➤ **09.51 du 30 avril 2009**

**ACCESSIBILITE VOIRIE dis (Bande d'Eveil de Vigilance) (Choix de l'entreprise) ANNEE : 2009**

**CONSIDERANT** qu'il convient de mettre en place des bandes d'éveil de vigilance dans les rues de la Commune de GAILLARD pour les personnes malvoyantes, une consultation a été lancée en vue du choix d'une société susceptible de réaliser ces travaux.

**VU** les trois offres proposées par les sociétés spécialisées, la Société PROXIMARK à ANNECY-LE VIEUX (74940) – 18, chemin des Carrières, a été retenue étant donné qu'elle a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Maire décide,

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : De confier à la Société PROXIMARK à ANNECY-LE-VIEUX (74940) – 18, chemin des Carrières, la mise en place de bandes d'éveil de vigilance pour personnes malvoyantes dans certaines rue de la Commune de GAILLARD.

**ARTICLE 3** : La dépense pour l'année 2009 s'élève à la somme de 17.203,20 € HT, soit : 20.575,03 € TTC ; elle sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2009, à l'article n° 2315-78-822.

...

➤ **09.52 du 5 mai 2009**

**NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park » rue du Lieutenant Y. Genot, Monsieur MOULARD Franck**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 20/04/2009 présentée par l'étude de Maître Mathieu BARRALIER située à ANNEMASSE - Haute-Savoie - pour le compte de Monsieur MOULARD Franck mentionnant le prix de vente de 46 000 €.

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

➤ STUDIO : lot n° 178 d'une superficie de 25.76 m<sup>2</sup> ➤ CAVE : lot n° 33  
situés « Helvétia Park » rue du Lieutenant Y. Genot à GAILLARD pour un prix total de QUARANTE SIX MILLE EUROS (46 000 €)

...

➤ **09.53 du 5 mai 2009**

**NON PREEMPTION MAISON 3 impasse des Glières, Consorts GIRASOLI**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 20/04/2009 présentée par l'étude de Maître Katia GAUTHIER située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts GIRASOLI Joseph mentionnant le prix de vente de 302 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

• Une maison située au 3 imp. des Glières à GAILLARD pour un prix total de TROIS CENT DEUX MILLE EUROS (302 000 €)

...

➤ **09.54 du 5 mai 2009**

**NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park » rue du Lieutenant Y. Genot, Consorts HUDRY François**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 22/04/2009 présentée par l'étude de Maître Ludovic BARRALIER située à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS - Haute-Savoie - pour le compte des consorts HUDRY François mentionnant le prix de vente de 46 000 €.

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

- STUDIO : lot n° 1008 d'une superficie de 28 m<sup>2</sup> ➤ CAVE : lot n° 910  
situés « Helvétia Park » rue du Lieutenant Y. Genot à GAILLARD pour un prix total de QUARANTE SIX MILLE EUROS (46 000 €)

...

➤ **09.55 du 11 mai 2009**

**Mise à disposition d'un local rue du Môle, four à pain**

VU la demande de Monsieur David BRAZY, demeurant rue de la Libération – 74240 GAILLARD – Boulanger, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés – RCS Thonon TGI 383 051 729,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1:** De louer à Monsieur David BRAZY un local de 25 m<sup>2</sup> environ, sis rue du Môle – 74240 GAILLARD contenant un four à pain et des claies pour entreposer les pains,

**ARTICLE 2 :** De conclure une convention définissant les modalités de la location du local,

...

➤ **09.56 du 12 mai 2009**

**Tarifs séjour Jeunes : Equestre du 13 au 17 Juillet 2009**

VU la délibération n°2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux.

Le Maire décide,

- De fixer le tarif du séjour Equestre du 13 au 17 juillet 2009 à 239,38 € par jeune.

...

➤ **09.57 du 12 mai 2009**

**Tarifs séjour Jeunes : Théâtre et cirque, du 20 au 24 Juillet 2009**

VU la délibération n°2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux.

Le Maire décide,

- De fixer le tarif du séjour Théâtre et cirque du 20 au 24 juillet 2009 à 93,17 € par jeune.

...

➤ **09.58 du 12 mai 2009**

**Tarifs séjour Jeunes : Théâtre et cirque, du 20 au 24 Juillet 2009**

VU la délibération n°2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux.

Le Maire décide,

- De fixer le tarif du séjour lac et montagne du 03 au 28 Août 2009 à 172,33 € par jeune par semaine.

...

➤ **09.59 du 12 mai 2009**

**Tarifs séjour Jeunes : Lac de Montriond du 06 au 10 Juillet 2009**

VU la délibération n°2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux.

Le Maire décide,

- De fixer le tarif du séjour au lac de Montriond du 06 au 10 Juillet 2009 à 131,25 € par jeune...

➤ **09.60 du 12 mai 2009**

**Tarifs séjour enfants : Ardèche, du 05 au 11 Juillet 2009**

VU la délibération n°2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux.

Le Maire décide,

- De fixer le tarif du séjour Ardèche du 05 au 11 Juillet 2009 à 269,28 € par jeune.

...

➤ **09.61 du 12 mai 2009**

**Tarifs séjour enfants : Excenevex, du 15 au 17 Juillet 2009**

VU la délibération n°2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux.

Le Maire décide,

- De fixer le tarif du séjour à Excenevex du 15 au 17 Juillet 2009 à 82,29 € par jeune.

...

➤ **09.62 du 12 mai 2009**

**Tarifs séjour enfants : Seyssel, du 20 au 24 Juillet 2009**

VU la délibération n°2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux.

Le Maire décide,

- De fixer le tarif du séjour à Seyssel du 20 au 24 Juillet 2009 à 137,78 € par jeune.

...

➤ **09.63 du 12 mai 2009**

**Tarifs séjour enfants : Au pas des Anes, du 28 au 30 Juillet 2009**

VU la délibération n°2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux.

Le Maire décide,

- De fixer le tarif du séjour « au pas des ânes » du 28 au 30 Juillet 2009 à 114,92 € par jeune.

...

➤ **09.64 du 12 mai 2009**

**Tarifs mini-stage Jeunes : Animalia, du 27 au 31 Juillet 2009**

VU la délibération n°2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux.

Le Maire décide,

- De fixer le tarif du mini stage « Animalia » du 27 au 31 juillet 2009 à 52,50 € par jeune.

...

➤ **09.65 du 12 mai 2009**

**Tarifs mini-stage Jeunes : Top Model, du 06 au 08 Juillet 2009**

VU la délibération n°2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux.

Le Maire décide,

- De fixer le tarif du mini stage « Top model » du 06 au 08 juillet 2009 à 14,38 € par jeune.

...

➤ **09.66 du 14 mai 2009**

**Régie de recettes centre de la petite enfance**

VU la décision n° 08.164 du 24 novembre 2008 modifiant l'encaisse de la régie de recettes du Centre de la Petite Enfance, CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le montant d'encaisse de ladite régie, suite à l'ouverture d'un compte de dépôt, VU l'avis conforme du comptable public en date du 19 mai 2009,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 : la décision 08.164 du 24 novembre 2008 est modifiée ainsi qu'il suit :

- le montant maximum de l'encaisse est augmenté à 12 000 €. Le régisseur devra verser le montant de l'encaisse une fois par semaine. Un compte de dépôt de fonds au Trésor a été ouvert.

...

---

➤ **09.67 du 19 mai 2009**

**Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE), choix du cabinet**

**CONSIDERANT** que la réalisation du plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) s'avère nécessaire, une consultation a été lancée en vue du choix d'un cabinet susceptible de réaliser cette élaboration, par des courriers adressés directement aux Cabinets correspondants recensés en Mairie,

**VU** les deux offres proposées par les Cabinets consultés à cet effet, une proposition a été retenue étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> – II du Code des Marchés Publics ; le cabinet retenu possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de confier au Cabinet ADELPHÉA, domicilié à METZ-TESSY (74370) – 3, chemin du Vieux Tassy, la réalisation du plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE)

**ARTICLE 3** : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant des prestations s'élève à la somme de 10 800.00 € HT, soit 12 916.80 € TTC, avec, en options retenues, des réunions supplémentaires sans production de prestation spécifique, sur une base de 3 h déplacement compris, pour 300.00 € HT l'unité et des missions complémentaires avec prestation type formation sur site, sur la base de ½ journée déplacement, préparation et support pédagogique compris, pour 550.00 € HT l'unité. Ce montant sera prélevé sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2009,

...

---

➤ **09.68 du 25 mai 2009**

**NON PREEMPTION MAISON, 18 impasse des Bossonnets, Consorts FREYRE**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 09/05/2009 présentée par l'étude de Maître Nathalie ANDRIER située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts FREYRE mentionnant le prix de vente de 395 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située 18 impasse des Bossonnets à GAILLARD pour un prix total de TROIS CENT QUATRE-VINGT QUINZE MILLE EUROS (395 000 €)

...

---

➤ **09.69 du 9 juin 2009**

**Aménagement de la rue du 18 Août, travaux de voirie, choix de l'entreprise**

**CONSIDERANT** que les travaux d'aménagement de la rue du 18 Août s'avèrent nécessaires, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser les travaux de Voirie, par une publication au MESSAGER, journal d'Annonces Légales, envoyée en date du 22 avril 2009,

**VU** les quatre offres proposées par les entreprises, sur neuf consultées à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> – II du Code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de confier à l'Entreprise S. A. T. P., domiciliée à GAILLARD (74240) – ZA La Bachère, les travaux de Voirie, dans l'opération d'aménagement de la rue du 18 Août,

**ARTICLE 3** : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant total des prestations s'élève à la somme de 12 756.10 € HT, soit 15 256.30 € TTC. Ce montant sera prélevé sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2009.

...

➤ **09.70 du 9 juin 2009**

**Aménagement de la rue du 18 Août, travaux d'éclairage public, choix de l'entreprise**

**CONSIDERANT** que les travaux d'aménagement de la rue du 18 Août s'avèrent nécessaires, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser les travaux d'Eclairage Public, par une publication au MESSAGER, journal d'Annonces Légales, envoyée en date du 22 avril 2009,

**VU** les quatre offres proposées par les entreprises, sur onze consultées à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> – II du Code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de confier à l'Entreprise SAVOIE EQUIPEMENTS, domiciliée à VILLE LA GRAND (74100) – 4, rue Chantemerle, les travaux d'Eclairage Public, dans l'opération d'aménagement de la rue du 18 Août,

**ARTICLE 3** : Le besoin a été défini dans le budget. Le montant total des prestations s'élève à la somme de 2 814.00 € HT, soit 3 365.54 € TTC. Ce montant sera prélevé sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2009.

...

➤ **09.71 du 9 juin 2009**

**CAFOR, prêt de véhicule, Finale Nationale de Futsal à Cannes**

**VU** la demande de prêt d'un véhicule émanant de l'association CAFOR afin de participer à la finale nationale de Futsal à Cannes les 13 et 14 juin 2009,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1**: D'accepter le prêt d'un véhicule du 12 juin 2009 13h au 15 juin 2009 09h à l'association CAFOR,

...

➤ **09.72 du 11 juin 2009**

**NON PREEMPTION APPARTEMENT, 9 rue Emile Millet, Consorts MUSSET**

**VU** la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 10/06/2009 présentée par l'étude de Maître Christian VERDONNET située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts MUSSET mentionnant le prix de vente de 58 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Un appartement d'une superficie de 31.50 m<sup>2</sup> situé au 9 rue Emile Millet à GAILLARD pour un prix total de CINQUANTE HUIT MILLE EUROS (58 000 €)

...

➤ **09.73 du 11 juin 2009**

**Non préemption maison, 61B rue de Vallard, Consorts MORELLO**

**VU** la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 29/05/2009 présentée par l'étude de Maître Christian VERDONNET située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts MORELLO mentionnant le prix de vente de 280 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison sis 61 B rue de Vallard à GAILLARD pour un prix total de DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (280 000 €)

...

➤ **09.74 du 16 juin 2009**

**Fourniture et mise en place d'une construction modulaire sur le site d'Au 7, choix de l'entreprise**

**CONSIDERANT** que la fourniture et la mise en place d'une construction modulaire sur le site d'Au 7, rue de Vernaz, s'avèrent nécessaires et urgentes, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces prestations, par une insertion au BOAMP, par voie électronique, en date du 06.05.2009 ainsi que par des courriers envoyés directement aux entreprises correspondantes recensées en Mairie,

**VU** les cinq offres proposées par les entreprises, sur treize consultées à cet effet, une proposition a été retenue étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> – II du Code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de confier à l'Entreprise B. C. M. – (Bâtiments Constructions Modulaires), domiciliée à ISSOIRE (63500) – rue Robert Schuman, la fourniture et la mise en place d'une construction modulaire sur le site d'Au 7, rue de Vernaz à GAILLARD,

**ARTICLE 3** : Le besoin a été défini dans le budget. Le montant de ces prestations s'élève à la somme de 28 520.20 € HT, soit 34 110.16 € TTC. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2009,

...

➤ **09.75 du 26 mai 2009**

**NON PREEMPTION TERRAIN, 53 bis rue de Vernaz, Consorts ROSNOBLET**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 18/05/2009 présentée par l'étude de Maître Thierry ANDRIER située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts ROSNOBLET mentionnant le prix de vente de 12 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Un terrain nu d'une superficie de 277 m<sup>2</sup> sis 53 bis rue de Vernaz à GAILLARD pour un prix total de DOUZE MILLE EUROS (12 000 €)

...

➤ **09.76 du 26 mai 2009**

**NON PREEMPTION APPARTEMENT, 13 rue de la Libération, Consorts GAUTIER**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 19/05/2009 présentée par l'étude de Maître François-Xavier ROCHETTE située à Annemasse - Haute-Savoie – pour le compte des consorts GAUTIER mentionnant le prix de vente de 318 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Un appartement d'une superficie de 109.19 m<sup>2</sup>
- Deux garages
- Une cave

Situés au 13 rue de la Libération à GAILLARD pour un prix total de TROIS CENT DIX HUIT MILLE EUROS (318 000 €)

...

➤ **09.77 du 16 juin 2009**

**Non préemption terrain, 3 chemin des Grands Prés, Consorts BEVILACQUA et MOUTENET**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 06/06/2009 présentée par l'étude de Maître Jean-François BARRALIER située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts BEVILACQUA et MOUTENET mentionnant le prix de vente de 1 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Un terrain d'une superficie de 8 m<sup>2</sup> situé 3 chemin des Grands Prés à GAILLARD pour un prix total de MILLE EUROS (1000 €)

...

➤ **09.78 du 18 juin 2009**

**Service animation tarifs année scolaire 2009-2010**

VU la délibération n° 2008.12 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2008 adoptant les quotients familiaux pour l'année scolaire 2008/2009,

Le Maire décide,

- de fixer les tarifs conformément aux tableaux annexés à la présente décision pour l'année scolaire 2009/2010,
- dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009,

...

➤ **09.79 du 19 juin 2009**

**Extension d'un système de vidéo protection des espaces publics, choix de l'entreprise**

**CONSIDERANT** que l'extension du système de vidéo protection des espaces publics s'avère nécessaire, une consultation a été lancée, par une insertion au BOAMP par voie électronique en date du 21 avril 2009, en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces prestations, scindées en une tranche ferme comprenant la mise en œuvre des caméras C9, C10, C11 et C12 avec les équipements techniques nécessaires à l'interconnexion au réseau et à l'exploitation de celles-ci et la mise à jour des systèmes existants et une tranche conditionnelle comprenant la mise en œuvre de caméras C13 avec les équipements techniques nécessaires à l'interconnexion au réseau et à l'exploitation de celles-ci.

**VU** l'offre proposée par une seule entreprise, sur sept consultées à cet effet, cette dernière est retenue car elle possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide,

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de confier au Groupement d'Entreprises SDEL SAVOIE LEMAN/CHATEL, dont l'entreprise mandataire est SDEL SAVOIE LEMAN, domiciliée à ANNECY Cédex 9 – 51, rue Adrastée – CHAVANOD – Boîte Postale 9022, l'extension du système de vidéo protection des espaces publics, , scindée en une tranche ferme comprenant la mise en œuvre des caméras C9, C10, C11 et C12 avec les équipements techniques nécessaires à l'interconnexion au réseau et à l'exploitation de celles-ci et la mise à jour des systèmes existants et une tranche conditionnelle comprenant la mise en œuvre de caméras C13 avec les équipements techniques nécessaires à l'interconnexion au réseau et à l'exploitation de celles-ci.

**ARTICLE 3** : Le besoin a été défini dans le budget. Le montant de ces prestations s'élève à la somme de 92 611.00 € HT, soit 110 762.76 € TTC pour la tranche ferme et à la somme de 25 389.00 € HT, soit 30 365.24 € TTC pour la tranche conditionnelle. Ce montant sera prélevé sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2009,

...

➤ **09.80 du 23 juin 2009**

**Service animation tarifs, année scolaire 2009-2010**

VU la délibération n° 2008.12 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2008 adoptant les quotients familiaux pour l'année scolaire 2008/2009,

Le Maire décide,

- de fixer les tarifs conformément aux tableaux annexés à la présente décision pour l'année scolaire 2009/2010,
- dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009,
- dit que cette décision annule et remplace celle n° 09.78,

...

➤ **09.81 du 23 juin 2009**

**NON PREEMPTION MAISON, 4 rue de la Tour, VICH LLOMPART Antonia**

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 16/06/2009 présentée par l'étude de Maîtres ANDRIER – BARRALIER et MOYNE-PICARD située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte de Madame VICH LLOMPART Antonia mentionnant le prix de vente de 280 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située au 4 rue de la Tour à GAILLARD  
pour un prix total de DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (280 000 €)

...

